

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE
validation des acquis ⁵	
- VAE	1 200 €
- VAP85	520 €
- VES	300 €
rapport d'expérience	152 €

¹ tarifs révisibles annuellement après approbation du CA

² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories

1 à 4

³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories

5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional

⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut

⁵ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27

info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY

slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36

18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46

permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY

fkeraldy@cnam.re

1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOÎT

permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



TITRE PROFESSIONNEL II

CPN04 - code NSF : 315

Responsable des Ressources humaines (600 heures)

Titre professionnel Bac + 4 avec **60 crédits ECTS**

Titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 14 juin 2006 publié au JO du 23 juin 2006. Habilitation pour 5 ans.



mise à jour le 02/09/2011

Responsable des Ressources humaines

Opérer en tant que cadre dans la fonction du personnel en manageant des équipes, en organisant la veille sociale et en ajustant les directives de la direction des RH.

Calendrier¹

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011
(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

Date limite d'inscription : **31 octobre 2011**

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012
- Interruption des cours : du 19 déc. 2011 au 6 janvier 2012 inclus
- Reprise des cours : 9 janvier 2012
- Arrêt des cours : 10 février 2012
- Révisions : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 20 au 24 février 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : **31 mars 2012**

- Enseignements : du 27 février au 29 juin 2012
- Révisions : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

Objectifs

Former des professionnels de la gestion du personnel à mettre en place les pratiques RH.

Compétences visées : recueillir et structurer l'information, mettre en place et faire fonctionner les procédures de base, gérer les systèmes de rémunération, mettre en place les politiques de gestion, réaliser un diagnostic, une évaluation ou un audit, gérer des relations et dialoguer.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

Accès direct

- Etre titulaire d'un Bac+3 en relation avec la spécialité Ressources Humaines ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES

Accès soumis à conditions (cf. détails page 2)

- Valider les UE suivantes **si Bac+2 hors spécialité RH** :
 - **DRS101** - Droit du travail : relations individuelles (semestre 1 / 6 ECTS)
 - **DRS102** - Droit du travail : relations collectives (semestre 2 / 6 ECTS)
 - **FPG104** - Gestion de la paie (semestre 1 / 4 ECTS)
 - **FPG114** - Outils RH (semestre 2 / 6 ECTS)
 - **FPG001** - Initiation au management et GRH (semestre 1 / 4 ECTS)
 - **FPG105** - Technologie de l'information, com. et GRH (semestre 2 / 4 ECTS)
 - **CFA109** - Information comptable et management (semestre 2 / 6 ECTS)
- Valider les UE suivantes **si Bac+2 dans la spécialité RH** :
 - DRS101, DRS102, FPG104, FPG114, FPG001, FPG105 ;**
- Valider les UE suivantes **si Bac+3 et plus hors spécialité RH** :
 - DRS101, DRS102, FPG104, FPG114**

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité						
UE de pré-requis										
sem. 1	Droit du travail : relations individuelles (à valider si Bac+2 ou Bac+3 hors spécialité RH)	DRS101	6	cours						
	Initiation au management et gestion des ressources humaines (à valider si Bac+2) ⁶	FPG001	4	cours						
	Gestion de la paie (à valider si Bac+2 ou Bac+3 hors spécialité RH) ⁶	FPG104	4	cours						
semestre 2	Droit du travail : relations collectives (à valider si Bac+2 ou Bac+3 hors spécialité RH) (DRS101)	DRS102	6	cours						
	Outils RH (à valider si Bac+2 ou Bac+3 hors spécialité RH) ⁶	FPG114	6	cours						
	Technologies de l’information et de la communication et GRH (à valider si Bac+2) ⁶	FPG105	4	cours						
	Information comptable et management (à valider si Bac+2 hors RH uniquement)	CFA109	6	cours						
UE du Titre II Responsable des RH										
sem. 1	Modèles et représentations de l’organisation conception classique	DSY101	6	cours						
	Travaux pratiques en ressources humaines I (FPG001, FPG102) ^{1/2/3}	FPG106	6	TP						
semestre 2	Modèles et représentations de l’organisation conceptions actuelles	DSY102	6	cours						
	Institutions et acteurs de la formation des adultes	FAD103	6	cours						
	Concevoir et mettre en œuvre les pratiques de GRH (FPG001) ²	FPG102	6	TP						
	Travaux pratiques en ressources humaines II (FPG001, FPG102, FPG106) ^{1/2/4}	FPG107	6	TP						
Rapport d’expérience (stage ou activité professionnelle) ⁵		UA230W	24	rapport						

: cours du soir en présentiel - : cours en journée en présentiel - : enseignement ouvert à distance - : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d- - : examen (épreuve sur table) - : examen (dossier à rendre) - : examen (présentation orale)

¹ Il est conseillé aux élèves de suivre et valider les unités d’enseignement FPG001 et FPG102 avant de valider les travaux pratiques FPG106 et FPG107.
² La présence de l’élève dans les unités de travaux pratiques est **obligatoire**.
³ **FPG106** : L’élève aura à écrire un mémoire, sur un thème commun de gestion du personnel qu’il choisi avec les autres personnes de son groupe, avec d’autres élèves appartenant à des entreprises très différentes de la sienne. Il est fortement conseillé d’avoir un terrain d’étude c’est-à-dire être dans l’entreprise, mais les demandeurs d’emploi pourront intégrer un groupe dans la mesure où il y a suffisamment d’élèves salariés. Ce mémoire est rendu à la fin du premier semestre , s’il est inférieur à 10 sur 20 il est représenté à la deuxième session. S’il est de nouveau inférieur à 10 il sera alors exigé que le mémoire FPG107 fasse la moyenne .
⁴ **FPG107** : Travaux en groupe restreints (2 à 4 élèves par groupe) avec rédaction d’un mémoire commun sur des thèmes de gestion du personnel, traités à partir de l’expérience des élèves et de leur entreprise et/ou de leur terrain de stage dans le cadre de cette UE. Ce mémoire écrit qui sera défendu à l’oral a pour finalité de confronter des logiques différentes à celles que l’élève pratique dans son milieu professionnel de par l’obligation que le groupe soit la rencontre d’entreprises très différentes. L’élève mettra en oeuvre la méthodologie envisagée dans le cours FPG106.
⁵ L’expérience professionnelle dans la spécialité Ressources humaines, gestion du personnel, que l’élève devra justifier (activité professionnelle ou stage en entreprise) doit couvrir plusieurs domaines de la G.R.H en comportant au moins deux expériences distinctes. Le rapport d’expérience se basera sur les enseignements de l’unité FPG102. (cf. conditions de délivrance)
⁶ La validation des UE suivantes : FPG001, FPG104, FPG105, FPG114 plus la DRS003 et CFA116 permettent d’obtenir le **Certificat de compétence Assistant ressources humaines** (CC41) à condition de justifier d’une expérience significative de 3 à 5 ans dans la fonction RH. Dans le cas contraire, un stage d’au moins 3 mois dans un service RH (par exemple la paie, le recrutement, la formation...) ou une fonction RH exerçant des tâches polyvalentes dans des PME sera exigé. Le certificat de compétence peut être demandé dans un délai de **4 ans maximum**.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance). L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être rempli à partir du moment où au moins 3 UE sont validées. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant. Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF.
>> **En savoir plus, <http://mip-ms.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le diplôme est placé sous la responsabilité de : **Maurice THEVENET**,

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion

ENSEIGNANTS

Christian DAVE,
Docteur en Sciences économiques
Julien VERNET,
Docteur en Sciences de l'éducation
Gilles SAGODIRA,
Enseignant chercheur
Marie-Thérèse MAITRE ESCRIBAR,
Consultante en gestion
Serge FARNOCCHIA,
Docteur en Droit
Françoise ETHEVE,
Directrice générale adjointe

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Titre professionnel de niveau II Responsable des Ressources humaines**, le diplôme leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Avoir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque unité d'enseignement ;
- Expérience professionnelle : il faut justifier de :
 - ▶ 2 ans d'expérience professionnelle dans la fonction personnel ;
 - ▶ OU 2 ans d'expérience professionnelle hors fonction personnel ET 1 an dans la fonction personnel ;
 - ▶ OU 3 ans d'expérience professionnelle hors fonction personnel ET 6 mois 'de stage (rapport de stage).

L'expérience professionnelle dans la spécialité doit couvrir plusieurs domaines de la GRH.

¹ Sur présentation du dossier « d'examen anticipé de l'expérience professionnelle » et sur décision du responsable de la mention et en accord avec le jury de délivrance, le stage peut être réduit à une durée qui ne peut être inférieure à 3 mois.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h . Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		.
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

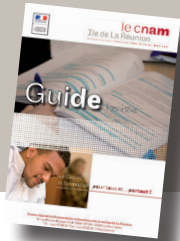
TP : travaux pratiques

Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** La présence aux TP est **obligatoire**. Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre) - voir tableau ci-contre. Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie. Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Débouchés

En fonction de la structure de l'entreprise :

- occuper des fonctions de généraliste (missions administratives et gestionnaires) ;
- occuper des fonctions avec des tâches plus spécialisées. (systèmes d'information, la gestion du recrutement ou des compétences par exemple) ;
- occuper les métiers d'assistant RH, gestionnaire RH, responsable RH, responsable d'un service d'audit social, directeur(trice) d'établissement, d'agence bancaire, d'unité de production ;
- accès en Master 2 Travail & Société du Cnam mentions Ressources humaines et sociologie, ou GRH ou autres Masters des universités ;

Codes des fiches ROME les plus proches :
M1501 Assistanat en RH ;
M1502 Développement des Ressources humaines ;
M1503 Management des Ressources humaines.